

Le 8 juin 2020

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 8 juin 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020, du 20 mars 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voix verbale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Pedneault, appuyé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voix verbale.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-06-08 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4 mai 2020
 - 11 mai 2020

5. Comptes à accepter
 - Mai 2020
6. Signataires achat terrain – 1181, 2^e Avenue
7. Ouverture bureau municipal sur rendez-vous
8. Offre de services – Prolongement Parc industriel
9. Vente camion – Inter 2010
10. Programme gestion des actifs
11. Résultat appel d'offres — Caractérisation des sols
12. Offre de services – Stantec eau potable pavillon services soccer
13. Pacte rural – Dépôt projet jeux d'eau
14. Offre de services sentiers phase 3
15. Recommandation d'un membre par le CCU
16. Acceptation du schéma couverture de risque 2019
17. Formation d'un comité pour le presbytère
18. Enlèvement d'un solde résiduaire — Emprunt aréna
19. Projet arts dans les rues
20. Publication des dépenses presbytère et salle
21. Inspection bâtiment caserne
22. Consultation publique avec les entrepreneurs généraux
23. Rapports des comités
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 20-06-09 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 4 mai 2020 et de la séance ordinaire du 11 mai tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 20-06-10 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mai 2020 soient acceptés selon les chèques M2000021 à M2000022, C2000224 à C2000265 et L2000118 à L2000142 pour un déboursé total de 256 617,61 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION

Je, M. Gaétan Tremblay, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement no 346-2020 afin d'autoriser les « **Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation** » dans la zone Cb-51

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 346-2020

Premier projet de règlement amendant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'autoriser les « Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation » dans la zone Cb-51

ATTENDU que le conseil tiendra une période de consultation, étant donné la situation actuelle avec la pandémie Covid-19, la période de consultation est remplacée par une consultation écrite de 15 jours, cette période aura lieu du **9 juin au 29 juin 2020** ;

20-06-11 Il est proposé par M. Robby Poulin
Appuyé par M. Gilles Pedneault
et résolu unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 3.2.4, i) est modifié en ajoutant Cb-51 devant Cb-54 :

Article 2

L'article 3.2.10.4 est modifié en ajoutant le groupe d'usage « Commerce et service personnel et professionnel intégré à une habitation » à la zone Cb-51.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

SIGNATAIRES ACHAT TERRAIN – 1181, 2^E AVENUE

20-06-12 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat du lot 3 746 745 connu sous l'adresse 1181, 2^e Avenue.

OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL SUR RENDEZ-VOUS

20-06-13 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le bureau municipal soit ouvert sur rendez-vous avec les recommandations de distanciation sociale et les mesures de protection recommandées pour le gouvernement.

OFFRE DE SERVICES — PROLONGEMENT PARC INDUSTRIEL

20-06-14 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Stantec, présentée par M. Jean-François Poirier, d'une somme de 11 700,00 \$, pour le prolongement du Parc industriel.

VENTE CAMION – INTER 2010

20-16-15 Que les enchères se sont terminées le 8 juin 2020, à 11 h.

Qu'une seule offre a été reçue.

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on vende le camion International 2010 à Globocam pour la somme de 5 000,00 \$ plus taxes.

PROGRAMME GESTION DES ACTIFS

20-06-16 Il est résolu que la municipalité de St-Côme-Linière demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet infrastructures municipales.

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu que la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Inventaire des infrastructures municipales
- Inventaire des entrées d'eau et leur localisation

Il est également résolu que la municipalité consacre 26 999,60 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES — CARACTÉRISATION DES SOLS

Rejeté à 4/3

Contre : Le maire, M. Yvon Paquet, Mme Louise Paquet M. Alain Dumas et M. Gilles Pedneault

Pour : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin et M. Gaétan Tremblay

OFFRE DE SERVICES – STANTEC EAU POTABLE PAVILLON SERVICES SOCCER

20-06-17 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Stantec, présentée par M. Stéphane Vachon, d'une somme de 4 500,00 \$, pour la mise en place d'une chaîne de traitement des eaux pour le pavillon de soccer.

PACTE RURAL — DÉPÔT PROJET DE JEUX D'EAU

20-06-18 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet pour des jeux d'eau au fonds de développement du territoire pour l'année 2020. La municipalité déboursa un montant équivalent à 58 % du budget total du projet.

Que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

OFFRE DE SERVICES SENTIERS PHASE 3

- 20-06-19 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Stantec, présentée par M. André Arata, au montant de 20 300,00 \$, pour la préparation de plan et devis pour l'aménagement de la phase 3 des sentiers pédestres.

RECOMMANDATION D'UN MEMBRE PAR LE CCU

- 20-06-20 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que le conseil accepte la proposition du comité d'urbanisme et nomme Mme Jacqueline Rodrigue comme membre du CCU en remplacement de M. Jean-Gilles Dumas.

ACCEPTATION DU SCHEMA COUVERTURE DE RISQUE 2019

- 20-06-21 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du schéma couverture de risque 2019 par la MRC.

FORMATION D'UN COMITÉ POUR LE PRESBYTÈRE

- 20-06-22 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que la municipalité forme un comité de quatre personnes pour l'étude du dossier du presbytère. Ces personnes sont le maire, M. Gilles Pedneault, Mme Louise Paquet et la directrice générale.

M. Robby Poulin et Mme Sylvie Bruneau mettent leur dissidence.

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE

- 20-06-23 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a entièrement réalisé l'objet du règlement no 309-2018 un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 690 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 772 959 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 309-2018 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 309-2018 soit réduit de 1 462 959 \$ à 690 000 \$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

PROJET ARTS DANS LES RUES

20-06-24

Considérant que la municipalité de St-Côme-Linière désire réaliser une œuvre d'art publique extérieure dans le cadre du projet « Les Arts de la rue » ;

Considérant que la municipalité veut permettre aux citoyens, accompagnés d'un artiste professionnel, de contribuer à la réalisation de cette œuvre d'art ;

Considérant que le montant total du budget pour la réalisation de cette œuvre s'élève à 4 500 \$, incluant une contribution de partenaires dont Métal Duquet, BRM St-Côme-Linière et Soudure Dorick Dumas;

Considérant que le projet « Les Arts de la rue » est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel et qu'un montant maximal de 4 000 \$ est disponible ;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, appuyé par Mme Louise Paquet et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Côme-Linière demande le soutien financier maximal de 4 000 \$ à MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de l'Entente de développement culturel et que la participation financière de la municipalité soit de 500 \$.

La municipalité s'engage à signer un contrat avec la MRC de Beauce-Sartigan et l'artiste pour la réalisation de l'œuvre, à soutenir l'artiste pour l'activité de participation citoyenne et à entretenir l'œuvre ;

Mme Maryane Bélanger, directrice générale, est désignée comme personne responsable et autorisée à signer les documents relatifs à ce projet.

PUBLICATION DES DÉPENSES PRESBYTÈRE ET SALLE

20-06-25

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on publie toutes les dépenses du presbytère et de la salle dans le Babillard pour que les gens soient informés.

INSPECTION BÂTIMENT CASERNE

20-06-26

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on mandate la directrice générale afin de faire inspecter la caserne incendie de la municipalité.

CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Rejeté pour le moment.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, il est attendu que le maire fasse rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (art. 176.2.2 C.M. et 105.2.2 L.C.V.).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-06-27 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 36.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 13 juillet 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale